

Direction Générale des Services  
Services des Assemblées

## Arrêté N°11-0827

désignant **Monsieur Jean-Noël BRUGERON, 2ème Vice-Président du Conseil général, représentant du Président du Conseil général, Président de la commission d'appel d'offres.**

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3123-17, L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la délibération du Conseil général n°CG\_11\_1100 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul POURQUIER en qualité de Président du Conseil général ;
- VU la délibération du Conseil général n°CG\_11\_1101 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de M. BRUGERON en qualité de 2ème Vice-Président du Conseil général ;
- VU la délibération du Conseil général n°CG\_11\_1105 en date du 31 mars 2011 constatant l'élection de la commission d'appel d'offres ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

Monsieur BRUGERON, 2ème Vice-Président du Conseil général est désigné en qualité de représentant du Président du Conseil Général, Président de la commission d'appel d'offres et des jurys chargés d'émettre un avis sur le choix de maîtres d'œuvre, pour la durée de son mandat de Vice-Président.

### ARTICLE 2

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée : à la paierie départementale, à l'intéressé (e), et à la Préfecture de la Lozère.

Mende, le 4 avril 2011  
Le Président du Conseil général  
Jean-Paul POURQUIER